

## UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

L'ensemble des personnels titulaires (BIATSS) de l'université d'Aix-Marseille éliront leurs représentants à la **Commission Paritaire d'Établissement** (CPE) le 8 décembre.

### Le rôle de la CPE

La CPE est composée en nombre égal de représentants de l'administration et du personnel. Elle émet un avis sur les actes de gestion individuels concernant la carrière des personnels administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (AENES) de l'université, en amont des commissions administratives paritaires académiques (CAPA).

### L'action des élus A&I UNSA

Les élus d'**A&I UNSA** représentent tous les personnels, syndiqués et non syndiqués, dans l'équité et la transparence, comme dans les CAP académiques.

**A&I UNSA, syndicat historique et majoritaire de la filière administrative, est la seule organisation présente dans tous les corps de l'AENES, pour toutes les catégories, dans toutes les CAP académiques. Par son implantation et son savoir-faire, le syndicat A&I UNSA est le seul à pouvoir assurer ce lien entre CPE et CAPA.**

### Nos engagements :

- **défendre le statut des fonctionnaires d'Etat** et les droits qui s'y attachent.
- **défendre la place de l'AENES dans l'Enseignement Supérieur** aux côtés des filières ITRF et BIB.
- **agir pour nos revendications** : régime indemnitaire, action sociale, prévention des risques professionnels, égalité professionnelle femme homme, etc...),
- **soutenir et accompagner les personnels** dans leur parcours de carrière et leurs conditions de travail.
- **exiger une politique de ressources humaines qualitative et respectueuse** des personnels et de leurs droits.



**le 8 décembre, VOTEZ et faites voter A&I UNSA !**

Attention ! Ceci n'est pas un bulletin de vote